

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 22 JANVIER 2021

En raison des mesures sanitaires mises en place, cette réunion se tient par vidéo-conférence.

Sont présents :

### Représentants du Pouvoir Organisateur

Monsieur Olivier MAINGAIN  
Monsieur Philippe JAQUEMYNS  
Madame Stéphanie DEBATY  
Madame Leila KAMOUN, inspectrice communale

### Direction de l'Ecole Van Meyel

Monsieur Nicolas LIGOT

### Représentants du personnel enseignant

Madame Annick VERPLANCKE  
Monsieur Cédric REMUE

### Représentant du personnel administratif et technique

Monsieur Fabrice PIRON

### Représentants des parents

Madame Catheline ZURNI  
Monsieur Gaëtan MESTAG  
Monsieur Pascal BOOGAERTS  
Madame Aurore LE GAL

La séance est ouverte à 12h30

Le Conseil de Participation confirme le procès-verbal du précédent conseil de participation du 23 octobre 2020.

L'ordre du jour est le suivant :

#### **1. Facturation - explication quant aux suppléments facturés (achats groupés / activités / rallye lecture ...)**

Il a été soulevé l'absence de détails sur les factures émises et notamment pour les factures liées aux achats groupés et aux activités. Ce point activités a été largement commenté par les parents compte tenu de la crise sanitaire et de la « non-organisation » d'activités possible.

Monsieur Ligot explique que les facturations des heures de garderie et des repas se font mensuellement mais que les facturations autres (matériel/activités ...) se font désormais tous les trois mois et qu'il est compliqué de mettre le détail précis sur toutes les factures.

Madame Kamoun intervient en précisant que la législation impose le détail par classe. Les factures doivent donc reprendre le prix et le détail des activités/achats groupés (livres, fournitures etc ...).

Monsieur Ligot confirme que tout cela sera donc mis en place lors de la prochaine facturation.

## **2. Professeurs de néerlandais en immersion : turn-over important ces derniers mois. Comment faire pour garder une stabilité ?**

Monsieur Maingain intervient en rappelant que le PO a pleinement conscience de ce problème et que le PO fait tout pour assurer la continuité des apprentissages en néerlandais pour les écoles d'immersion.

Le PO avoue être quelque peu impuissant principalement face aux différences de rémunération qui sont proposées en Région Flamande et les rémunérations proposées en Fédération Wallonie-Bruxelles par la Communauté Française.

La FWB travaillerait actuellement sur un statut particulier pour les professeurs en immersion mais se heurterait aux syndicats.

Monsieur Maingain rappelle que la commune de Woluwe-Saint-Lambert compense déjà beaucoup afin « d'attirer » les professeurs de néerlandais en immersion mais cette dernière ne peut consacrer plus de budget qu'actuellement à cela.

Madame Le Gal demande si une alliance des associations de parents des écoles d'immersion pourrait avoir un quelconque poids ou si cela serait peine perdue.

Monsieur Maingain suggère de prendre contact avec la FAPEO (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel) afin que celle-ci puisse faire des interpellations efficaces auprès des autorités compétentes.

En tout cas, toutes les personnes présentes sont d'accord pour considérer l'efficacité d'une force collective.

Madame Kamoun tient à rappeler qu'il y a une pénurie d'enseignants dans les deux communautés.

Madame Verplancke explique qu'il faut effectivement aller plus haut pour voir ce qu'il y a lieu de faire pour éviter les différences de rémunérations et confirme la pénurie évoquée par Madame Kamoun.

## **3. Violence physique, violence verbale, racisme, dans la cour de récréation et en classe**

Madame Le Gal rappelle les quotas du nombre de moniteur pour la surveillance dans la cour de récréation (1 moniteur pour 99 élèves) et que malgré la volonté de l'école d'avoir en permanence deux surveillants, la violence, le racisme et les propos déplacés sont monnaie courante dans la cour de récréation.

Monsieur Ligot rappelle que les thèmes de la violence et du racisme sont abordés en classe de citoyenneté et que des animations ont lieu pour rappeler le respect mutuel et parler de la violence.

Monsieur Ligot rappelle que les moniteurs qui surveillent dans la cour sont formés et qu'ils doivent évoluer puisque beaucoup sont arrivés en septembre 2021. Ils sont donc en permanent évolution et superviser par les plus anciens.

Il rappelle également que malgré leur vigilance, ils ne peuvent pas être partout et confirme que tout vocabulaire déplacé entendu par les surveillants dans la cour est sanctionné.

Madame Le Gal intervient concernant les punitions infligées par un surveillant en particulier, à savoir faire mettre l'enfant debout sur une jambe avec les mains au-dessus de la tête pendant plusieurs dizaines de minutes et demande s'il y a un intérêt pédagogique à ce type de punition.

Madame Zürni précise que, malgré tout, les enfants aiment beaucoup ce surveillant et que, mis à part ce point précis, il n'y a aucun autre problème avec lui.

Monsieur Ligot semble apprendre l'existence de ce type de punition et assure que le surveillant en question sera recadré dès la fin de la réunion et que non, cela n'a aucun intérêt pédagogique.

Madame Zürni pose la question du mélange des enfants de maternelle et de primaire dans la cour de récréation.

Monsieur Ligot explique que les enfants de maternelle et de primaire ne se retrouvent ensemble dans la cour de récréation que les 5 dernières minutes du temps de midi aux alentours de 13h30.

#### **4. Organisation de l'entrée et de la sortie via la grande grille**

Madame Le Gal demande la possibilité d'ouverture des deux portes de la grille le matin et le soir afin de permettre de garder les distances imposées par les mesures sanitaires en cours. Il est également demandé s'il est possible de remettre les barrières afin de créer un sens de circulations plus fluide et plus dans le respect de distanciation sociale comme cela avait été fait lors de la réouverture de l'école fin mai 2020.

Madame Verplancke est d'accord avec l'ouverture des deux portes de la grille et l'installation des barrières avec un sens de circulation.

Monsieur Boogaerts suggère de mettre une ligne blanche au sol.

Monsieur Piron ne voit aucun inconvénient à ouvrir la grille en grand à partir du lundi 25 janvier. Il informe également le CP que des chaises sont mises par Monsieur Laurent pour essayer de canaliser cela mais que cela prend de la place. Monsieur Piron évoque également le fait que lorsqu'il fait des remarques aux parents concernant le respect des mesures sanitaires et plus particulièrement la distanciation sociale, certains d'entre eux se montrent désagréables et réticents.

Monsieur Mestag considère qu'il est bon de rappeler que les escaliers ne sont pas un lieu de discussion. Il est également favorable au placement d'une ligne blanche et d'un sens de circulation.

Il suggère également de retirer les arceaux se trouvant directement à droite de la petite grille afin de permettre un passage plus aisé et aussi d'éviter que des trottinettes et/ou des vélos bloquent la circulation des personnes.

Monsieur Piron est favorable au fait d'enlever les arceaux pour les installer ailleurs. Ce fut d'ailleurs chose faite durant la réunion puisque les arceaux ont été installés devant la porte d'accès aux maternelles.

Il est également favorable au tracé d'une ligne blanche qui permettrait à la fois d'indiquer le sens de circulation et de ne pas perdre d'espace contrairement aux barrières.

Madame Kamoun valide également de déplacer les arceaux et suggère une communication de l'école concernant le nouvel emplacement.

Madame Zürni suggère que l'AP communique également cette information via la page Facebook.

Monsieur Ligot conseille de communiquer également sur le fait de mettre un bon cadenas sur les vélos car l'emplacement des arceaux n'est pas sécurisé puisqu'il se trouve sur la rue.

Monsieur Piron rappelle également que les parents ne peuvent pas laisser leur propre vélo sur cet emplacement.

Monsieur Mestag, en réaction au fait que le nouvel endroit ne soit pas sécurisé, suggère de mettre l'arceau dans le fond de l'entrée à droite face aux escaliers.

Monsieur Piron rappelle que cet endroit n'est pas possible puisqu'il s'agit d'une part d'une sortie de secours mais également du point d'accès aux cabines haute tension.

Ce débat débordant donc sur les emplacements vélos, Monsieur Maingain intervient sur le dossier du parc à vélo en précisant que le dossier avance.

Monsieur Jacquemyns informe que la Région demande des adaptations et que ces adaptations sont en cours par le PO.

L'AP souhaite la confirmation du PO sur le fait qu'il s'agit bien d'un parc à vélo couvert et sécurisé.

Monsieur Jacquemyns confirme que le plan définitif sera soumis à Monsieur Ligot mais également à l'AP considérant le fait qu'il s'agit d'une demande des parents, pensé avec les parents via les précédents bureaux aussi bien pour les enfants que pour les professeurs.

Monsieur Jacquemyns assure que toutes les parties seront consultées pour les décisions définitives quant à ce. Le dossier suit son cours.

## **5. Recommandations et informations quant aux apprentissages requis pour les 1ères maternelles notamment**

Plusieurs demandes sont parvenues à l'AP concernant le matériel à avoir pour que la rentrée en première maternelle se fasse de la manière la plus agréable possible pour les parents, les enfants et les professeurs.

Monsieur Ligot rappelle que toutes les informations concernant le matériel requis ainsi que la date de début des repas sont sur le site internet de l'école et mis à jour avant la rentrée scolaire.

De plus, il rappelle que les informations sont précisées lors de l'inscription.

En ce qui concerne la vie quotidienne, les informations sont données durant la réunion de rentrée scolaire qui a, en général, lieu dans le courant du mois de septembre. Pour la rentrée 2020, la réunion a eu lieu plus tôt afin que les informations liées aux mesures sanitaires soient connues des parents le plus rapidement possible.

A cet égard, Monsieur Mestag demande s'il est possible d'être informé de la date de la réunion de rentrée plus tôt afin de s'organiser. Effectivement en temps normal, les parents sont avertis la première ou la deuxième semaine de septembre que la réunion se tiendra quelques jours après, ce qui n'est pas très pratique pour s'organiser.

Il demande également s'il est possible de prévenir les parents plus tôt lorsque des activités (spectacles ponctuels) sont organisées dans les classes.

Monsieur Ligot rappelle qu'en ce qui concerne les organisations d'activité ponctuelles et occasionnelles pouvant être considérées comme la « vie quotidienne » de la classe, il est compliqué de prévenir plusieurs semaines à l'avance.

Monsieur Remue intervient en précisant qu'il est compliqué de prévoir les dates de réunion de rentrée en avance puisque l'organisation de la vie scolaire est faite fin août par la direction et l'équipe pédagogique.

Madame Kamoun précise que, malgré tout, il est possible de prévoir les dates de réunion de rentrée assez facilement tout comme les activités même si parfois les activités ont lieu pendant les heures de classe.

Elle rappelle qu'il est de toute façon impossible de satisfaire tout le monde : 17h00 pas content, 19h00 pas content non plus.

Malgré tout, elle prône le fait de permettre à toutes et tous une organisation claire et une visibilité à moyen terme.

Madame Verplancke ne voit aucun inconvénient ni aucun problème à décider de la date de la réunion de rentrée en juin. Elle précise que cela est tout à fait possible de le faire pour les enseignants.

Monsieur Ligot décide de mettre cette organisation en place pour la rentrée prochaine et de communiquer la date de la réunion de rentrée scolaire de septembre en juin afin de permettre à tout à chacun de s'organiser sereinement.

## **6. Décoration des classes**

Monsieur Ligot rappelle que l'école est limitée au niveau de la décoration sur les murs car elle ne peut pas faire ce qu'elle veut et ne peut pas faire des trous partout avec des punaises par exemple.

Il est quand même étonné de ce point car il trouve que les classes surtout celles de maternelles ne sont pas si mal décorées que cela.

Monsieur Piron signale que certaines parties des murs ont des panneaux de liège afin de permettre une décoration sans pour autant « toucher » aux murs.

Les décorations dans les couloirs ne sont pas possibles pour des questions de sécurité et notamment en matière d'évacuation des personnes.

## **7. Suivi des points du CP du 23.10.2020**

*Le suivi concernant l'aménagement de la cour de l'école :*

- Messieurs Ligot et Piron informent que les couleurs de la cour ont été remises à neuf ;
- Monsieur Maingain parle d'un projet de la commune sur le réaménagement et la déminéralisation de toutes les cours de récréation des écoles communales de Woluwe-Saint-Lambert ;
- Madame Zürni demande le suivi du projet de réaménagement porté par Madame Marie Devos l'année dernière. Monsieur Ligot précise que ce projet a été mis à l'arrêt.
- Madame Le Gal fait savoir à Monsieur Maingain le souhait de déposer un projet dans le cadre des projets participatifs proposés par la commune et dont il a déjà été question lors du précédent CP. Elle demande si une telle proposition ne ferait pas double-emploi avec le projet de la commune et donc de présenter un risque que rien ne soit finalement fait ;
- Monsieur Maingain confirme que la demande de projet participatif peut tout à fait être déposée par l'AP pour l'embellissement de la cour de récréation sans que cela n'ait le moindre impact sur le projet de la commune. Les deux actions peuvent être communes et complémentaires ;
- Les professeurs, la direction et les parents sont tous motivés pour réaménagement la cour de récréation et de donner un « coup de main » si cela est nécessaire (mettre un nouveau revêtement, un potager etc...) ;
- Tout devra néanmoins être décidé en concertation avec toutes les parties : direction, parents, professeurs, enfants.

*Le suivi du dossier de Pascale De Norre :*

- Les enseignants ont déposé une déclaration personne lésée auprès du Parquet du Procureur du Roi par mail et par recommandé ;
- Seule l'AP au nom de tous les parents de l'école peut se porter partie civile et donc avoir accès au dossier. En effet, l'argent a été pris dans le portefeuille des parents et eux seuls peuvent demander réparation.

## **8. Divers.**

Des questions sont intervenues au dernier moment des parents concernant l'étude surveillée et le fait que les professeurs ne vérifiaient pas si les enfants avaient des devoirs et que si les enfants ne souhaitaient pas faire leurs devoirs ces derniers pouvaient jouer et ne pas les faire.

Monsieur Ligot précise qu'il s'agit d'évènements isolés du fait de remplacement des professeurs/moniteurs habituels ou de personnes qui n'ont pas encore l'habitude de faire et qu'il ne faut pas en faire une généralité.

Madame Zürni précise que cela arrive plus fréquemment que les autres années et que cela crée des difficultés supplémentaires pour les parents qui récupèrent leurs enfants plus tard pour vérifier et faire faire les devoirs alors qu'il est déjà tard. Elle précise que l'étude est importante pour une bonne organisation et que les devoirs doivent être faits durant cette période.

A cet égard, Monsieur Maingain intervient pour informer que le PO réfléchit à une solution pour instaurer une étude dirigée dans toutes les écoles de la commune via une asbl.

Le PO est actuellement en train d'établir une proposition de formule pour cela en prenant comme exemple l'expérience de l'école des devoirs.

Madame Le Gal souhaite préciser des informations parvenues à l'AP qui n'ont pas été données lors du précédent conseil de participation en octobre.

Au nom des parents et reprenant les mails reçus, elle remercie chaleureusement les professeurs et Monsieur Ligot pour leur investissement et leur motivation.

Les parents ont également demandé à ce que soit souligné l'organisation durant la reprise en mai après le premier confinement, la meilleure communication de l'école et de la direction avec les parents.

Monsieur Ligot et Madame Verplancke sont touchés par les propos des parents.

Madame Verplancke précise qu'effectivement il est extrêmement plus agréable de travailler au sein de l'école depuis que Monsieur Ligot a pris la direction et que tout cela engendre une motivation bénéfique à tous les acteurs de la vie scolaire.

La réunion se termine aux alentours de 14h00.